

R E G I O N W A L L O N N E

**ARRETE MINISTERIEL DECIDANT LA RENOVATION DU SITE D'ACTIVITE
ECONOMIQUE N° SAE/LS 135 DIT "ATELIERS HAMAIDE" A BINCHE.**

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Recherche, des Technologies et des Relations extérieures pour la Région wallonne,

Vu la loi spéciale des réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 6, §1er, 1, 5° et l'article 69;

Vu les articles 79 à 93 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme relatifs à la rénovation des sites d'activité économiques désaffectés, notamment l'article 80;

Vu l'arrêté ministériel du 20 avril 1989 constatant la désaffectation du site n° SAE/LS 135 dit "Ateliers Hamaide" à BINCHE;

Vu la délibération du 22 mai 1989 du Collège échevinal de la Ville de BINCHE, propriétaire du site, marquant son accord sur le périmètre fixé par l'arrêté précité et proposant pour le site la destination de parc public;

Considérant que le plan de secteur de La Louvière-Soignies approuvé le 9 juillet 1987 affecte le site à l'habitat d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique;

Considérant cependant que la destination de parc public est trop exclusive pour ce site situé à l'intérieur du périmètre de rénovation urbaine du Centre en cours d'exécution;

A R R E T E :

Article 1er

Il est décidé que le site d'activité économique SAE/LS 135 dit "Ateliers Hamaide" à BINCHE comprenant les parcelles cadastrées section B n° 387k, 3931, 393r et repris au plan n° SAE/LS 135 annexé au présent arrêté est désaffecté et doit être rénové.

1..

Article 2.

Le site est destiné au logement, aux équipements
communautaires et aux espaces verts.

BRUXELLES, le 11 février 1991.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a surname that is partially obscured by a long horizontal line extending to the right.

ALBERT LIENARD